

N° INSEE : 07028

COMMUNE DE BEAULIEU

Envoyé en préfecture le 22/01/2019

Reçu en préfecture le 22/01/2019

Affiché le

ID : 007-210700282-20190116-DEL01_16012019B-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BEAULIEU

N°1 DEL 01_16 01 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation :	07/01/2019	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	10
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10	Abstention :	0

L'an 2019, le 16 janvier, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François BORIE, Maire

Présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne , M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations : Mme ISIDORE Annabelle donne procuration à Mme DELEUZE Jocelyne

Absents : Mr BURNICHON Gérard

Excusés : Mme DIDIER France, Mme ISIDORE Annabelle

Secrétaire de séance :

Objets : DM 3 Prise en charge échéance d'emprunts

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	100,00		
2116 (21) : Cimetières	-100,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

Certifié exécutoire par , Le Maire, JF BORIE, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 18/01/2019 et de la publication le

A BEAULIEU, le 18/01/2019

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire, JF BORIE

Envoyé en préfecture le 21/01/2019

Reçu en préfecture le 21/01/2019

Affiché le

ID : 007-210700282-20190116-DEL02_16012019-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/01/2019

Date d'affichage

21/01/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

21/01/2019

et publication du :

21/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mr ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_16012019

Objet : Autorisation au Maire à mandater les dépenses d'investissement nouvelles en attente du Vote du Budget 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que des dépenses nouvelles d'investissement, non couvertes par les restes à réaliser, en attendant le vote du budget 2019, peuvent être mandatées si le Conseil Municipal donne autorisation au Maire.

Il demande au Conseil, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 sur l'ensemble des chapitres d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/01/2019

Date d'affichage

28/01/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

04/02/2019

et publication du :

04/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mr ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_16012019

Objet : Sécurisation accès ERP : école communale. Demande de subvention DETR 2019

Le Maire ouvre le débat sur la sécurisation de l'accès et du stationnement pour aller à l'école. Il rappelle les enjeux de sécurité pour les enfants, les parents et l'équipe pédagogique. Il fait remarquer qu'actuellement les places de chacun et la circulation sont désorganisées, que les parents se garent un peu n'importe où et fait part de son inquiétude pour assurer la sécurité de tous. Il propose d'engager des travaux et de s'appuyer sur les services du Département grâce à la convention mission d'Assistance Technique aux Collectivités.

Il présente le devis de calibrage et sécurisation de la voie sous l'école et carrefour, réalisé par la Direction des Routes du Département de l'Ardèche, s'élevant à 30 781,00 € HT (36 937,20 € TTC), ainsi que le devis de POLLEN SCOP (Sylvain CODURI) pour l'aménagement d'une cabine téléphonique en espace de don d'objets/bibliothèque, qui s'élève à 1 250,00 € H.T. (1 500,00 € TTC).

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'accéder à la proposition du maire de mise en sécurité de l'accès à l'école ;
- **approuve** le devis des travaux de sécurisation de la voie sous l'école et carrefour pour un montant de : 30 781,00€ HT (36 937,20 € TTC), préconisés par les services du Département, ainsi que le devis de POLLEN SCOP pour l'aménagement de la "cabine à livres" s'élevant à 1 250,00 € HT. (1 500 € TTC) ;
- **s'engage** à voter au Budget 2019 les sommes nécessaires à cette réalisation ;
- **approuve** le plan de financement ;
- **sollicite** auprès de l'Etat une subvention DETR dans le cadre de la sécurité et accessibilité aux ERP (sécurisation des écoles), la plus importante possible : 40% du montant HT des travaux, soit 12 812,40 € ;
- **autorise** le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire, JF BORIE,

Mairie de BEAULIEU 07460

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/01/2019

Date d'affichage

04/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

04/02/2019

et publication du :

04/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_16012019

Objet : Sécurisation accès ERP : école communale. Demande de subvention DSIL 2019

Le Maire ouvre le débat sur la sécurisation de l'accès et du stationnement pour aller à l'école. Il rappelle les enjeux de sécurité pour les enfants, les parents et l'équipe pédagogique. Il fait remarquer qu'actuellement les places de chacun et la circulation sont désorganisées, que les parents se garent un peu n'importe où et fait part de son inquiétude pour assurer la sécurité de tous. Il propose d'engager des travaux et de s'appuyer sur les services du Département grâce à la mission ATC (Assistance Technique aux Collectivités).

Il présente le devis de calibrage et sécurisation de la voie sous l'école et carrefour, réalisé par la Direction des Routes du Département de l'Ardèche, s'élevant à 30 781,00 € HT (36 937,20 € TTC), ainsi que le devis de POLLEN SCOP (Sylvain CODURI) pour l'aménagement d'une cabine téléphonique en espace de don d'objets/bibliothèque, qui s'élève à 1 250,00 € H.T. (1 500,00 € TTC).

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'accéder à la proposition du maire de mise en sécurité de l'accès à l'école ;
- **approuve** le devis des travaux de sécurisation de la voie sous l'école et carrefour pour un montant de : 30 781,00€ HT (36 937,20 € TTC), préconisés par les services du Département, ainsi que le devis de POLLEN SCOP pour l'aménagement de la "cabine à livres" s'élevant à 1 250,00 € HT. (1 500 € TTC) ;
- **s'engage** à voter au Budget 2019 les sommes nécessaires à cette réalisation ;
- **approuve** le plan de financement ;
- **sollicite** auprès de l'Etat une subvention la plus importante possible, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans la catégorie Sécurité - Accessibilité des ERP (sécurisation des écoles) ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2019

Reçu en préfecture le 04/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 007-210700282-20190116-DEL04_16012019-DE

40% du montant HT des travaux, soit 12 812,40 € ;

- **autorise** le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de BEAULIEU" at the top and "07 ARDECHE" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/01/2019

Date d'affichage

04/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

04/02/2019

et publication du :

04/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etait excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL05_16012019

Objet : Sécurisation accès ERP : école communale. Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche

Le Maire ouvre le débat sur la sécurisation de l'accès et du stationnement pour aller à l'école. Il rappelle les enjeux de sécurité pour les enfants, les parents et l'équipe pédagogique. Il fait remarquer qu'actuellement les places de chacun et la circulation sont désorganisées, que les parents se garent un peu n'importe où et fait part de son inquiétude pour assurer la sécurité de tous. Il propose d'engager des travaux et de s'appuyer sur les services du Département grâce à la convention de mission ATC (Assistance Technique aux Collectivités). Il présente le devis de calibrage et sécurisation de la voie sous l'école et carrefour, réalisé par la Direction des Routes du Département de l'Ardèche, s'élevant à 30 781,00 € HT (36 937,20 € TTC), ainsi que le devis de POLLEN SCOP (Sylvain CODURI) pour l'aménagement d'une cabine téléphonique en espace de don d'objets/bibliothèque, qui s'élève à 1 250,00 € H.T. (1 500,00 € TTC).

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'accéder à la proposition du maire de mise en sécurité de l'accès à l'école ;
- **approuve** le devis des travaux de sécurisation de la voie sous l'école et carrefour pour un montant de : 30 781,00€ HT (36 937,20 € TTC), préconisés par les services du Département, ainsi que le devis de POLLEN SCOP pour l'aménagement de la "cabine à livres" s'élevant à 1 250,00 € HT. (1 500 € TTC) ;
- **s'engage** à voter au Budget 2019 les sommes nécessaires à cette réalisation ;
- **approuve** le plan de financement ;
- **sollicite** auprès du Département de l'Ardèche une subvention la plus importante possible dans le cadre du Fonds de Solidarité : 30 % du montant HT des travaux, soit 9 234,30 € ;
- **autorise** le Maire à signer tout document pour mener à bien ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU,

Le Maire, JF BORIE,

Mairie de BEAULIEU



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
07/01/2019

Date d'affichage
08/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/02/2019

et publication du :

08/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL06_16012019

Objet : Réhabilitation rez-de-chaussée du Presbytère : demande de subvention DETR et/ou DSIL

Le Maire rappelle le projet de « Cœur de Village » qui consiste à aménager les extérieurs du bloc communal (Mairie, Salle Polyvalente, Agence Postale) en modifiant les cheminements piétons et motorisés autour de cet espace, ainsi que le bâtiment du presbytère qui abrite actuellement un logement, la bibliothèque, des bureaux loués et des caves à aménager, et, sous la mairie le projet de Maison d'Accueil rural pour Personnes Agées (MARPA).

Ce projet est réfléchi avec le CAUE de l'Ardèche. La volonté de la municipalité est d'améliorer les espaces extérieurs de ce « cœur de village » pour créer du lien avec le presbytère (bâtiment communal remarquable) et la future MARPA.

L'aménagement des caves du presbytère permettrait d'accueillir un espace municipal avec salle de réunions ou d'expositions, salle des mariages et sanitaire.

Il rappelle également que la première phase de ce projet « cœur de village » est achevée par la construction d'un local technique (anciennement installé dans les caves du presbytère).

La deuxième phase consiste à la réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère (caves).

Le dossier d'intention, réalisé par le CAUE de l'Ardèche, estime le coût du projet à 280 000 € H.T.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser ce projet de réhabilitation du presbytère et ses abords,
S'ENGAGE à voter au Budget les sommes nécessaires à cette réalisation,
AUTORISE le Maire à déposer un Permis de Construire et à signer toutes pièces se rapportant à

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 007-210700282-20190116-DEL06_16012019-DE

ce projet global d'aménagement "cœur de village" ,
SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention la plus importante
DETR ou DSIL 2019, dans la catégorie travaux sur les bâtiments publics : réhabilitation d'éléments
patrimoniaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
JF BORIE,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/01/2019

Date d'affichage

08/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/02/2019

et publication du :

08/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL07_16012019

Objet : Réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère : demande de subvention auprès de la CDC Pays des Vans en Cévennes

Le Maire rappelle le projet de « Cœur de Village » qui consiste à aménager les extérieurs du bloc communal (Mairie, Salle Polyvalente, Agence Postale) en modifiant les cheminements piétons et motorisés autour de cet espace, ainsi que le bâtiment du presbytère qui abrite actuellement un logement, la bibliothèque, des bureaux loués et des caves à aménager, et, sous la mairie le projet de Maison d'Accueil rural pour Personnes Agées (MARPA).

Ce projet est réfléchi avec le CAUE de l'Ardèche. La volonté de la municipalité est d'améliorer les espaces extérieurs de ce « cœur de village » pour créer du lien avec le presbytère (bâtiment communal remarquable) et la future MARPA.

L'aménagement des caves du presbytère permettrait d'accueillir un espace municipal avec salle de réunions ou d'expositions, salle des mariages et sanitaire.

Il rappelle également que la première phase de ce projet « cœur de village » est achevée par la construction d'un local technique (anciennement installé dans les caves du presbytère).

La deuxième phase consiste à la réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère (caves).

Le dossier d'intention, réalisé par le CAUE de l'Ardèche, estime le coût du projet à 280 000 € H.T.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser ce projet de réhabilitation du presbytère et ses abords,

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

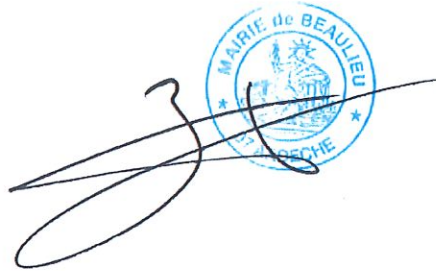
Affiché le

ID : 007-210700282-20190116-DEL07816012019-DE

S'ENGAGE à voter au Budget les sommes nécessaires à cette réalisation
AUTORISE le Maire à déposer un Permis de Construire et à signer toutes pièces de rapportant à ce projet global d'aménagement "cœur de village" ,
SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES, une subvention la plus importante possible, dans le cadre du fonds de concours hors champ de compétence intercommunale, dans le domaine rénovation, réhabilitation de bâtiments publics.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
JF BORIE,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/01/2019

Date d'affichage

08/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/02/2019

et publication du :

08/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL08_16012019**Objet : Réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Maire rappelle le projet de « Cœur de Village » qui consiste à aménager les extérieurs du bloc communal (Mairie, Salle Polyvalente, Agence Postale) en modifiant les cheminements piétons et motorisés autour de cet espace, ainsi que le bâtiment du presbytère qui abrite actuellement un logement, la bibliothèque, des bureaux loués et des caves à aménager, et, sous la mairie le projet de Maison d'Accueil rural pour Personnes Agées (MARPA).

Ce projet est réfléchi avec le CAUE de l'Ardèche. La volonté de la municipalité est d'améliorer les espaces extérieurs de ce « cœur de village » pour créer du lien avec le presbytère (bâtiment communal remarquable) et la future MARPA.

L'aménagement des caves du presbytère permettrait d'accueillir un espace municipal avec salle de réunions ou d'expositions, salle des mariages et sanitaire.

Il rappelle également que la première phase de ce projet « cœur de village » est achevée par la construction d'un local technique (anciennement installé dans les caves du presbytère).

La deuxième phase consiste à la réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère (caves).

Le dossier d'intention, réalisé par le CAUE de l'Ardèche, estime le coût du projet à 280 000 € H.T.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser ce projet de réhabilitation du presbytère et ses abords,

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

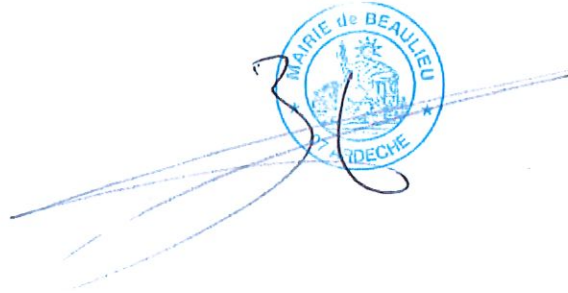
Affiché le

ID : 007-210700282-20190116-DEL08_16012019-DE

S'ENGAGE à voter au Budget les sommes nécessaires à cette réalisation
AUTORISE le Maire à déposer un Permis de Construire et à signer toutes pièces se rapportant à ce projet global d'aménagement "cœur de village" ,
SOLLICITE auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention la plus importante possible, dans le dispositif "plan ruralité".

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
JF BORIE,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
07/01/2019

Date d'affichage
08/02/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/02/2019

et publication du :

08/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à Mme DELEUZE Jocelyne

Etait absent :

M. BURNICHON Gérard

Etaient excusées :

Mme DIDIER Françoise, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL09_16012019

Objet : Réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère : demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du Fonds de Solidarité

Le Maire rappelle le projet de « Cœur de Village » qui consiste à aménager les extérieurs du bloc communal (Mairie, Salle Polyvalente, Agence Postale) en modifiant les cheminements piétons et motorisés autour de cet espace, ainsi que le bâtiment du presbytère qui abrite actuellement un logement, la bibliothèque, des bureaux loués et des caves à aménager, et, sous la mairie le projet de Maison d'Accueil rural pour Personnes Agées (MARPA).

Ce projet est réfléchi avec le CAUE de l'Ardèche. La volonté de la municipalité est d'améliorer les espaces extérieurs de ce « cœur de village » pour créer du lien avec le presbytère (bâtiment communal remarquable) et la future MARPA.

L'aménagement des caves du presbytère permettrait d'accueillir un espace municipal avec salle de réunions ou d'expositions, salle des mariages et sanitaire.

Il rappelle également que la première phase de ce projet « cœur de village » est achevée par la construction d'un local technique (anciennement installé dans les caves du presbytère).

La deuxième phase consiste à la réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère (caves).

Le dossier d'intention, réalisé par le CAUE de l'Ardèche, estime le coût du projet à 280 000 € H.T.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser ce projet de réhabilitation du presbytère et ses abords,

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

ID : 007-210700282-20190116-DEL09_16012019-DE

S'ENGAGE à voter au Budget les sommes nécessaires à cette réalisation
AUTORISE le Maire à déposer un Permis de Construire et à signer toutes pièces se rapportant à ce projet global d'aménagement "cœur de village",
SOLLICITE auprès du Département de l'Ardèche, une subvention la plus importante possible, dans le cadre du Fonds de Solidarité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
JF BORIE,

